

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SA SEANCE DU 15 FEVRIER 2011**

L'an deux mil onze, le 15 février, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs HELLAL, RESSONS, HERBET, COLLET, COULON, CABADET, LECLERE, GUILLOTEAU, LIENNEL, GOMEZ, HEROUARD, SYLVESTRE, DHIEUX, GERARD.

Mesdames MULLER, EL AMRANI, HIMEDA, TEZENAS-STADNICKI, LEY-NGARDIGAL, WENDZINSKI, WITTENHOVE, LECLERT, VIDAL, GUILLON, GAMAIN.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :

Madame BREKIESZ (pouvoir à Monsieur LIENNEL)

Madame JUCHNIEWICZ (pouvoir à Monsieur COULON)

Madame COCHET (pouvoir à Madame GUILLON)

Monsieur WALLERAND (pouvoir à Madame GAMAIN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SYLVESTRE,

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION :

Mademoiselle RENAUDIN, Secrétaire de Monsieur le Maire,

Madame BERTHELEMY, Responsable du service financier.



Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Monsieur SYLVESTRE, désigné à l'unanimité Secrétaire de séance, procède à l'appel.

Il est constaté que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2010 est adopté par 23 voix pour et 6 voix contre (Mesdames COCHET, GUILLON, GAMAIN Messieurs DHIEUX, GERARD, WALLERAND).

Madame GAMAIN demande à quoi sert l'adoption du procès-verbal car une fois que celui-ci est affiché et mis en ligne, il est trop tard pour y apporter des modifications 2 mois après la réunion. Elle remarque que celui-ci est sommaire, et que certaines interventions ne sont pas mentionnées.

Monsieur le Maire ajoute que la plupart des PV que ce soit pour les conseils municipaux ou d'autres instances ne sont pas analytiques, que nous aurions pu nous contenter juste d'y mettre les délibérations, le nombre de votants et de participants, et que nous allons quand même un peu plus loin car nous y ajoutons les débats.

Monsieur DHIEUX rebondit sur le propos de Monsieur le Maire « que nous pouvons rectifier le PV » ; il pense qu'avant de faire une manipulation, il faudrait transcrire la réalité des débats ce qui n'est pas le cas. Il remarque que les interventions faites par l'opposition étaient réduites à une simple expression et souhaite que les débats soient retranscrits de façon simple et claire.

Monsieur GERARD demande et cela depuis 3 ans, que les débats soient mis en ligne sur le site sous forme audio.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a un point supplémentaire à l'ordre du jour, l'exonération de la TLE sur la ZAC Pôle de développement des Hauts de Margny.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.



I- Débat d'Orientation Budgétaire 2011

Monsieur le maire informe que nous voterons le budget mi-avril avec la nouvelle réforme de la taxe professionnelle. Monsieur le maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire s'inscrit comme un débat, il n'y a donc pas de vote, c'est un débat ouvert avec des propositions, des contre propositions, les grandes lignes sur le plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur RESSONS rappelle la réglementation ; le D.O.B est présenté ce jour et que le budget primitif sera présenté le 14 avril 2011 car nous devons respecter les 2 mois de délai légal.

Il faut tenir compte des perspectives économiques nationales car cette orientation budgétaire doit s'appuyer sur certains éléments :

- a) L'inflation : la loi de finances prévoit un taux d'inflation de 1,5% pour l'année 2011.
- b) Les taux d'intérêts : il ne devraient pas subir de fortes hausses à la condition que les pressions inflationnistes doivent rester modérées.
- c) La fiscalité : la loi de finances 2011 a décidé de faire évoluer les valeurs locatives de 2%.

Il faut également tenir compte de l'évolution des concours de l'Etat en 2011, Monsieur RESSONS rappelle que le contexte 2011 sera « une rupture historique » puisque la loi de finances 2011 impactera fortement et surtout durablement les budgets locaux. Les communes verront leurs dotations stabilisées en valeur par le gel des dotations de l'Etat pendant 3 ans (2011-2013) ; cela signifie que l'Etat va garantir à valeur identique le versement de ces dotations pendant 3 ans.

Par rapport à un tel contexte, nous devons avoir une priorité claire concernant l'orientation de notre budget 2011, il est proposé :

- ☞ De ne pas augmenter les impôts, c'est-à-dire de ne pas faire évoluer les taux d'imposition,

- ☞ Il nous faut contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement pour faire progresser notre autofinancement,
- ☞ Nous avons prévu de conserver un investissement tourné vers l'avenir en limitant la progression de l'endettement,
- ☞ Tenir compte des éléments résultants de la gestion 2010.

Monsieur RESSONS rappelle que l'année 2010 a été marquée par un investissement soutenu, en tenant compte du plan de relance gouvernemental qui avait l'avantage, pour les collectivités adhérentes, de récupérer la TVA l'année suivante.

Il est rappelé que notre engagement portait sur la nécessité de réaliser un volume d'investissements de 2 198 900 €, nous avons réalisé une dépense d'équipement de 1 620 000€, ce qui rentre dans le cadre du plan de relance. Ces investissements ont été financés par l'encaissement de subventions et la réalisation d'emprunts pour 1 157 000€.

Au 31 décembre 2010, il s'agit d'une estimation car le compte administratif n'est pas encore arrêté, l'encours de la dette s'établit de 6 674 millions d'euros soit 842€ par habitant, ce qui reste dans la ligne de la strate nationale des villes de 5 000 à 10 000 habitants.

S'agissant du fonctionnement, les objectifs fixés ont été atteints par la maîtrise des frais de personnel et plus particulièrement la gestion des heures supplémentaires.

Nous pouvons dire qu'en 2010, les dépenses enregistrées au chapitre des frais de personnel et frais assimilés sont pratiquement équivalents à celles comptabilisées en 2009 alors que nous avons dû, comme tous les ans subir les augmentations et les mesures de reclassement du personnel. Le niveau des dépenses enregistrées en 2010 a été de 3 272 millions d'euros, ce qui reste dans la fourchette qui avait été fixée dans le budget primitif.

Eléments d'information sur la préparation budgétaire 2011 et orientations :

- ☞ Le fonctionnement ;

Il est indispensable dès 2011 de se donner les moyens d'augmenter progressivement l'autofinancement permettant d'assurer le remboursement de la dette en capital et de réduire l'emprunt nécessaire à l'investissement. C'est une orientation qu'il nous faut impérativement tenir si l'on veut conserver dans les années futures, notre potentiel d'investissement qui sera indispensable pour la collectivité.

Pour atteindre cet objectif, il faut agir à la fois sur les recettes et les dépenses. En revanche, plus que jamais les efforts porteront sur une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous avons quelques pistes pour réduire ces dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général évolueront de 1,5%.

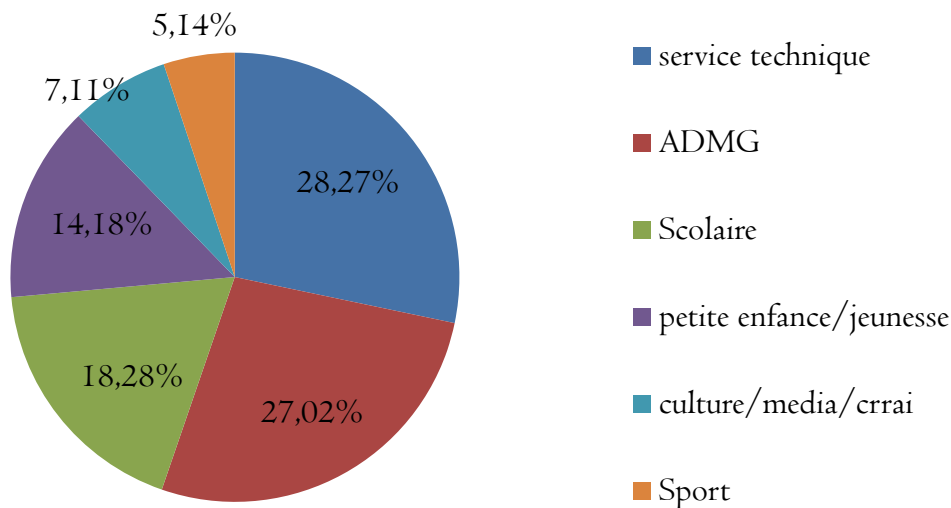
Le poste énergies et fluides (eau, chauffage, électricité) qui représente 14% des charges courantes sera particulièrement surveillé. Des tableaux de bord de suivi de consommations seront mis en place de manière à identifier les éventuels dérapages. Ce suivi nous permettra le cas échéant d'entreprendre toutes les mesures correctives nécessaires.

Les efforts de la collectivité continueront à être portés sur l'entretien du patrimoine en général (bâtiments, voiries, équipements divers) et sur la qualité des services offerts à la population. L'attractivité de notre ville en terme de qualité de vie reste un objectif prioritaire.

Les charges de personnel devront être maîtrisées comme en 2010.

Monsieur RESSONS expose la présentation générale de fonctionnement par grand service.

Budget par grands services



Les objectifs du service technique pour 2011 :

- ☞ La renégociation du contrat de maintenance et entretien de l'éclairage public avec pour objectifs la maîtrise de la dépense électrique et le renouvellement de candélabres et lanternes.
- ☞ L'entretien et la réparation de voirie dans le cadre du budget annuel de 150 000€.
- ☞ L'amélioration de nos bâtiments communaux par la réalisation des travaux en régie pour un montant de 60 000€.
- ☞ Le renouvellement du matériel roulant pour la propreté de la ville.
- ☞ Le renouvellement du parc automobile sous forme de location.

Les objectifs de l'administration générale pour 2011 :

- ☞ L'étude et l'analyse sur le ménage dans certains équipements publics qui serait délégué à une entreprise privée.
- ☞ La continuité en 2011 du plan de modernisation de la téléphonie et informatique des principaux services de la ville. Nous avons entamé ce programme depuis plusieurs années et nous allons continuer.
- ☞ La réorganisation du service accueil du public avec la création d'un nouveau service guichet unique pour les opérations de paiement des services et la mise en service des nouveaux locaux du rez de jardin de l'hôtel de ville, qui est en voie de finalisation.
- ☞ L'étude et l'analyse sur le renouvellement de la délégation de service public de la production et distribution de l'eau.
- ☞ L'embauche d'un policier municipal pour l'amélioration de la sécurité dans la ville.
- ☞ L'étude pour la mise en place d'une convention avec la Société Protectrice des Animaux pour intervention dans le domaine public.
- ☞ La participation de la ville à l'action d'une journée à la mer pendant l'été pour les margnotins aux ressources modestes.

Les objectifs du service scolaire pour 2011 :

- ☞ L'évolution du budget des classes de découverte et sorties pédagogiques pour permettre à chaque enfant de pouvoir en bénéficier (30 000€).

- ☞ La mise en place d'un transport vers la cantine Paul Bert et la médiathèque pendant la période hivernale concernant les élèves de la maternelle Edouard Herriot (5 400€).
- ☞ L'étude sur l'apport d'aliments biologiques dans la composition des repas cantine, qui est actuellement en cours de préparation, nous aurons l'obligation d'intégrer un pourcentage pour fin 2012.

Les objectifs du service Petite Enfance - Jeunesse pour 2011 :

- ☞ L'amplification des horaires du soir et du matin pour le multi-accueil « Les Petits Pieds » serait nécessaire ; la récupération d'une partie de l'espace de l'association CIDFF pour agrandir le multi-accueil.
- ☞ La poursuite de l'accueil périscolaire les matin et soir, qui est actuellement en cours.
- ☞ La participation de la ville à un échange international de la jeunesse avec le Sénégal.

Les objectifs de la médiathèque, du service culture et du CRRAI pour 2011 :

- ☞ La mise en action et organisation des activités du CRRAI.
- ☞ L'adaptation des heures d'ouverture au public de la médiathèque.
- ☞ La poursuite du développement des spectacles et des festivals.

Les objectifs du service sport pour 2011 :

- ☞ L'étude et l'analyse sur le ménage dans le complexe sportif Marcel Guérin qui serait délégué à une entreprise privée, un point d'étude suite au départ à la retraite d'un agent.
- ☞ La réorganisation du personnel des équipements sportifs pour permettre plus de présence des gardiens pendant l'utilisation des installations sportives par nos associations.
- ☞ L'évolution des subventions pour les clubs en forte évolution et développant des résultats sportifs. Il s'agit d'une volonté de la commune de mettre un effort financier supplémentaire sur les clubs qui se dévouent et font évoluer la pratique du sport.

Les principaux investissements pour 2011 :

- ☞ L'équipement scolaire : nous allons terminés les travaux à l'école Paul Bert avec la réhabilitation complète des classes, annexes et cour de l'école et l'acquisition de mobilier de classes. L'année 2011 marquera la fin de la rénovation complète de nos 6 groupes scolaires.
- ☞ L'hôtel de ville : dans la cadre d'économie d'énergie, les fenêtres et volets roulants vont être changés. Puis l'acquisition de mobilier et modernisation de l'outil informatique et téléphonique.
- ☞ La voirie et la sécurité : poursuite des travaux de surbaissés de trottoirs. Création d'un parking entre la mairie et l'impasse Levêque pour amplifier notre stationnement en centre ville.
- ☞ La mise en place d'un réseau d'eau pluviale dans le parc de l'hôtel de ville.
- ☞ Le réseau d'eau potable : la poursuite et la fin des changements des canalisations en plomb. La poursuite du renouvellement des bouches et bornes incendie, 4 sont changées tous les ans sur un parc de 75.
- ☞ La culture : fin des travaux de la construction du mémorial de la Déportation, l'inauguration est prévue pour le 2^{ème} semestre 2011.

Le plan pluriannuel d'investissement 2011/2014 du budget principal.

Monsieur RESSONS explique que ce tableau sera réactualisé tous les ans avec pour objectif de maîtriser l'emprunt à hauteur d'un million d'euros par an.

Les investissements sont :

- ☞ La réhabilitation de l'école Paul Bert.
- ☞ La création d'un parking entre la mairie et l'impasse Levêque.
- ☞ Les surbaissés de trottoirs.
- ☞ Le mobilier et l'informatique
- ☞ La collecte des eaux pluviales dans le parc de la mairie.
- ☞ La réhabilitation de la salle des sports Aimé Dannel.
- ☞ L'aménagement des espaces publics, rue de Beauvais et les berges de l'Oise rive droite.
- ☞ La participation à un giratoire rue d'Amiens.
- ☞ La rénovation de la rue Alsace Lorraine.
- ☞ La délocalisation des services techniques municipaux.
- ☞ Les eaux pluviales de la rue Victor Hugo.
- ☞ La rénovation de la rue des Gouttes d'Or.
- ☞ L'aménagement d'une zone 30 et plantation d'arbres avec la création d'un giratoire à l'angle de la rue Victor Hugo dans l'avenue Octave Butin.
- ☞ Changement des ouvertures à l'hôtel de ville, foyer et crèche.

Le montant de ces investissements pour 2011/2014 s'élève à 7 903 487 € dont une recette de 1 227 700 € et un emprunt ou autofinancement de 6 675 787 €.

Le plan pluriannuel d'investissement 2009-2014 du budget aménagement de zones de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Les programmes les plus importants sont :

- ☞ La ZAC des 2 rives.
- ☞ Le pôle de développement des Hauts de Margny.
- ☞ La zone artisanale du Muid Marcel.
- ☞ La Prairie.
- ☞ La reconversion et l'aménagement du quartier de la gare et de l'allée des roses de Picardie.

Il est demandé au conseil municipal, de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2011.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration, en date du 4 février 2011.

Monsieur le Maire rappelle que les orientations budgétaires sont des projets. La rue des Beauvais sera réhabilitée dans sa totalité en même temps que l'arrivée du pont, SODEARIF va représenter 400 emplois. Des valeurs locatives qui vont générer des recettes supplémentaires ; nous pouvons dire qu'aujourd'hui nous faisons une pause fiscale, ce qui est une très bonne chose. Nous commençons à avoir les effets des investissements plusieurs années, le premier concerne la fiscalité, le deuxième la prise en compte par l'A.R.C. du rééquilibrage de la rive droite, nous aurons le plaisir prochainement de présenter l'avenir des Hauts de Margny avec le président de l'A.R.C, et certainement dans la foulée la pose de première pierre de l'enseigne Jardiland avec Monsieur CHARTIER ce qui va créer 30 emplois, et nous envisageons l'implantation d'autres enseignes. Tout cela nous le devons grâce à l'effort financier de l'A.R.C et de l'Etat

Il ajoute concernant le scolaire, nous finissons la réhabilitation de l'école Paul Bert. La création d'un multi-accueil sur le quartier de la Prairie, nous avons aussi mis en place le CRRAI qui est un acteur important dans le domaine de la culture... Concernant les subventions, nous allons mettre les moyens supplémentaires sur les associations sportives, patriotiques, culturelles, sociales car les bénévoles ont besoin de soutien dans cette période de crise et nous ne devons pas nous désengager.

En ce qui concerne le personnel, il rappelle nous remplacerons les départs des agents en fonction des besoins dans les services. Il rappelle que nous sommes dans une période où la relance, l'inflation, l'économie ne sont pas tout à fait au rendez-vous mais notre agglomération arrive encore à capter des emplois. Ce D.O.B est une très bonne approche pour notre budget 2011.

Monsieur GERARD souhaite avoir des précisions sur les chiffres, il demande s'il est possible d'avoir une réalité, certes ce sont des prévisions mais nous nous rendons compte que c'est la même chose dans l'engagement entre ce qui est prévu et ce qui est correctement réalisé dans l'année. Nous sommes toujours très loin de la prévision.

Concernant l'endettement, il a été dit que la commune allait faire un effort dans un certain nombre de domaine, il remarque que la phrase « la limitation de la progression de l'endettement » veut dire que l'endettement va augmenter mais moins.

Concernant des orientations, il a été dit que certains départs en retraite seront remplacés par des contrats avec des entreprises, cela ressemble curieusement à certaines choses que l'on peut voir dans la fonction publique, des délégations transmises à des privés, est ce la volonté de la commune de ne pas remplacer un départ en retraite sur 2 ?

Concernant le parking entre la mairie et l'impasse Levêque, il regrette que ce soit pris sur un espace vert.

Monsieur le Maire répond sur certains points ; concernant le parking, il précise que nous ne dénaturons rien, il s'agit d'un parking gravillonné déjà existant. Concernant le personnel, il ajoute que nous sommes dans une délégation de service public et que nous ne souhaitons pas privatisé quoi que ce soit. Nous pouvons remarquer que depuis quelques années, la charge du personnel a évoluée.

Monsieur le Maire ajoute que le compte administratif sera à l'ordre du jour du prochain conseil, que nous pourrons y retrouver tous les chiffres, tous les éléments avec ce qui a été réalisé, ce qui était projeté.

Madame GUILLON demande des explications sur l'embauche d'un policier municipal pour améliorer la sécurité de la ville.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du départ d'un agent non remplacé.

Madame GAMAIN remarque qu'un groupe scolaire a été créé, et que 5 groupes scolaires ont été rénovés en 15 ans, suite à l'appel de nombreux emprunts. Dans le plan pluriannuel, elle est étonnée que « Margny la Ville » n'y figure pas, alors qu'il y a encore des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire ajoute que ce DOB est la préparation du budget 2011 et il remercie l'ensemble des collègues, car c'est un débat collectif, qui tient aussi des réalités locales, la concrétisation de l'ensemble de nos projets.

Le conseil municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2011.

2- Vote complémentaire des 25 % d'investissements avant le vote du Budget Primitif 2011

Monsieur RESSONS informe qu'en vertu de l'article 7 de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 5 janvier 1998, le Maire peut envisager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

Il est demandé au conseil municipal, de décider

Crédits inscrits pour l'exercice 2010 :	4 425 970,23 €
Mouvement d'ordre :	-1 810 000,00 €
Capital de la dette :	-480 568,33 €
Total à prendre en compte :	2 135 401,90 €
Montant des 25% :	533 850,47 €

Pour mémoire :

Prévisions sur délibération du 7 décembre 2010 : 92 000€

Objet de la dépense	Compte	Programme	Montant
Mémorial gare	2318	P824	10 000 €

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 4 février 2011.

Monsieur DHIEUX est surpris car nous avons des personnes compétentes aux services techniques, alors pourquoi faire appel à une entreprise.

Monsieur le Maire souhaite rappeler et féliciter les services techniques car une grande partie de la rénovation des wagons de la Déportation a été faite par eux en lien avec l'association.

Monsieur RESSONS souhaite apporter une précision, nous sommes dans un projet historique où il y a une dépense globale de 200 000€. Il faut pour finir le chantier créer un réseau électrique, il a fallu mettre un coffret dans l'enceinte du mémorial, et aller chercher la basse tension dans une rue voisine, les services techniques ne peuvent pas créer ce réseau, il faut faire appel à ERDF.

Délibération adoptée par 23 voix pour et 6 abstentions (Mesdames COCHET, GUILLON, GAMAIN Messieurs DHIEUX, GERARD, WALLERAND).

3- Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive

Monsieur RESSONS expose que considérant que le conseil municipal en date du 3 février 2010 a contracté une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 1 M € auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie.

Vu que ce contrat arrive à échéance le 1^{er} avril 2011, il y a lieu de le renouveler dans les mêmes conditions :

Montant :	1 000 000 €
Durée :	1 an maximum
Taux d'intérêt applicable à un tirage :	EONIA + marge de 1,10% T4M + marge de 1,10%

(Selon le choix d'index réalisé par l'emprunteur à chaque demande de versement des fonds).

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts :	mensuelle civile, à terme échu
Frais de dossier :	1 000 €
Commission d'engagement :	néant
Commission de mouvement :	néant
Commission de non-utilisation :	néant

Les tirages seront effectués, selon la procédure du crédit d'office au crédit du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de règlement.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de la ligne de trésorerie.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 4 février 2011.

Monsieur le Maire rappelle que celle-ci n'a été utilisé qu'une seule fois l'année dernière.

Délibération adoptée par 23 voix pour et 6 voix contre (Mesdames COCHET, GUILLON, GAMAIN, Messieurs DHIEUX, GERARD, WALLERAND).

4- Convention S.N.C.F. sur la prestation indemnité de garde crèche

Madame TEZENAS-STADNICKI expose que dans le cadre de son Fonds d'Action Sanitaire et Sociale, la S.N.C.F. souhaite faciliter l'accès au multi-accueil de la ville de MARGNY-Lès-Compiègne aux enfants des agents allocataires S.N.C.F.

Elle propose à la commune de MARGNY-Lès-Compiègne de signer une convention qui a pour objectifs de préciser les modalités d'accueil des enfants, les conditions de mise en œuvre et de paiement de l'indemnité de garde crèche qui lui sera versée.

Les modalités d'accueil sont celles prévues dans le règlement de fonctionnement de la structure.

La commune de MARGNY-Lès-Compiègne percevra donc au titre des frais de garde des familles dépendants du régime S.N.C.F :

- Une participation des familles calculée selon le barème en vigueur.
- Une indemnité de garde crèche qui viendra compléter la participation familiale dans la limite du plafond horaire PSU soit 4,15 €.

L'indemnité de garde crèche sera limitée à 450 € par mois.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la S.N.C.F (convention en annexe).

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 4 février 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Barème des participations familiales 2011 – Multi-accueil « Les Petits Pieds »

Madame TEZENAS-STADNICKI expose :

Taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%
Barème plancher 588 € mensuel	0,35 €	0,29 €	0,24 €	0,18 €
Barème plafond 4 579 € mensuel	2,75 €	2,29 €	1,83 €	1,37 €

Un supplément de 41 centimes d'€ de l'heure sera demandé aux familles extérieures à la commune et dont l'enfant fréquente l'accueil occasionnel. Ce tarif sera révisable annuellement.

Pour la participation des parents dépendants des régimes spéciaux non conventionnés, le tarif horaire sera de 4,15 €. Ce tarif sera révisable annuellement.

Les familles dépendant des régimes spéciaux conventionnés (M.S.A et S.N.C.F) contribuent à une participation familiale calculée sur la même base que celles des familles dépendant du régime général (C.A.F).

Il est demandé au conseil municipal, d'approuver le barème des participations familiales 2011 multi-accueil.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 4 février 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Barème des participations familiales 2011 – ALSH & périscolaire

Madame TEZENAS-STADNICKI expose :

Taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles pour les ALSH Des 3/9 ans et 9/17 ans	Composition de la famille			
	I enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
	0,28 %	0,26 %	0,24 %	0,22 %
Barème plancher 513 €	1,44 €	1,33 €	1,23 €	1,13 €
Barème plafond 3 000 €	8,40 €	7,80 €	7,20 €	6,60 €

Extérieur : 15,00 €.

Quotient familial	Prix forfait repas-goûter
0 à 3 000 €	2,40 €
3 001 à 3 500 €	3,60 €
3 501 à 4 000 €	4,00 €
4 001 à 4 500 €	5,00 €
+ de 4 500 €	5,70 €

Taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles pour le Périscolaire	Composition de la famille			
	I enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
	0,080 %	0,075 %	0,070 %	0,065 %
Barème plancher 513 €	0,41 €	0,38 €	0,36 €	0,33 €
Barème plafond 3 000 €	2,40 €	2,25 €	2,10 €	1,95 €

Quotient familial	Prix forfait repas-goûter
0 à 3 000 €	0,20 €
3 001 à 4 500 €	0,30 €
+ de 4 500 €	0,50 €

Les ressources à prendre en compte sont celles figurant sur le dernier avis d'imposition avant abattement de 10% (brut imposable), les revenus financiers, fonciers nets et les pensions alimentaires perçues.

Il est demandé au conseil municipal, d'approuver barème des participations familiales 2011 des ALSH et périscolaire.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 4 février 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7- Centre Régional de Ressources sur l'Album et l'Illustration

Madame MULLER expose qu'une réception avec les donateurs, la famille André François et Monsieur le Maire va être organisée.

Il est demandé au conseil municipal de décider de prendre en charge des frais de restauration. Cette dépense sera imputée à l'article 6232 du budget primitif 2011.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 4 février 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8- Réforme de véhicules

Monsieur COULON expose qu'il est proposé au conseil municipal de réformer du parc automobile de la ville le véhicule suivant :

- ☞ Camion benne master RENAULT, immatriculé 2434 YA 60, mis en circulation la 9 décembre 1994, inscrit à l'inventaire sous le n°19980021 vendu 700 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser :

- ☞ la réforme de ce véhicule du parc automobile,
- ☞ la vente du véhicule,
- ☞ d'imputer la recette correspondant au chapitre 77 – articles 775 du budget primitif de l'exercice en cours.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 4 février 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ ☞ ☞ ☞

Monsieur SYLVESTRE quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur LECLERE

☞ ☞ ☞ ☞

9- R.A.S.E.D

Madame EL AMRANI expose que considérant qu'il convient de doter le R.A.S.E.D de MARGNY-Lès-Compiègne de matériel destiné à la psychologue, aux tests, à la rééducatrice et de matériel divers.

Considérant que le coût total s'élève à 2 617,95 € pour l'année 2011.

Considérant que des élèves des différentes communes sont concernés par ce service de Réseau d'Aide aux Enfants en Difficultés et qu'il est souhaitable que chaque collectivité poursuive l'effort engagé les années antérieures et participe financièrement à l'achat de ce matériel pédagogique à hauteur de 1,55€ par enfant :

- ☞ 0,80 € pour la section de fonctionnement
- ☞ 0,75 € pour la section d'investissement.

Il est demandé au conseil municipal, de mandater aux collectivités concernées ci-après une participation financière de 1,55 € par enfant pour l'année civile 2011 :

Ecoles du secteur	Nombre d'enfants	Contribution 2011
Margny-Lès-Compiègne	707	1 095,85 €
Venette	262	406,10 €
Janville	44	68,20 €
Jonquières	54	83,70 €
Jaux	192	297,60 €
Rpi Coudun / Giraumont	120	186 €
Lachelle	66	102,30 €
Bienville	47	72,85 €
Clairoix	197	305,35 €
Total	1689	2 617,95 €

Besoin en investissement : 1 batterie de test pour la psychologue (test WPPSI-II) : 1 270 €.

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2011, article 6067.

Les recettes correspondantes sus visées seront imputées à l'article 7474.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 4 février 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité.

I0-Participation aux classes de découverte

Madame EL AMRANI expose que l'école Paul Bert a décidé d'organiser un séjour classe de découverte de la Baie de Somme du 16 au 20 mai 2011. 17 enfants bénéficieront de cette organisation par le SMIOCE à l'initiative des enseignants.

Il est demandé au conseil municipal, de verser une participation de 6 000 € au SMIOCE. Cette participation sera inscrite au budget primitif 2011.

Avis favorable de la commission scolaire en date du 27 janvier 2011.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 4 février 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité.

II-Avenant n°I à la convention « Les Francas »

Madame EL AMRANI expose qu'il y a lieu de passer un avenant à la convention « Les Francas » car les 20 prestations théâtre à l'école primaire Suzanne Lacore sont supprimées ce qui ramène le montant de l'ensemble des interventions à 7 928,20 €.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant qui modifie les articles 1 ; 2 et 3 de la convention (avenant en annexe).

Avis favorable de la commission scolaire en date du 27 janvier 2011.

Avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 4 février 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité.

I2-Recrutement d'un assistant de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe pour besoins occasionnels

Monsieur le Maire expose que considérant les mutations de 2 agents titulaires à la médiathèque et au CRRAI, et dans l'attente de réorganiser ces 2 services, il est demandé au conseil municipal de recruter un assistant de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe pour un besoin occasionnel d'une durée de 3 mois renouvelable à compter du 17 février 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité.

I3-Modifications du règlement de fonctionnement du multi-accueil

Madame TEZENAS-STADNICKI expose que le règlement intérieur du multi-accueil qui a été proposé le 19 juin 2008 impose quelques modifications.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les modifications au règlement intérieur du multi-accueil (Mise à jour du règlement en annexe).

Madame TEZENAS-STADNICKI ajoute que cela va pouvoir permettre aux parents qui travaillent à temps partiel d'avoir des horaires d'ouverture plus conformes à leurs heures de travail.

Monsieur GERARD souhaite savoir ce qui est prévu pour le personnel suite à cette amplitude d'horaire.

Madame TEZENAS-STADNICKI répond qu'un agent a réussi son concours d'auxiliaire de puériculture, ce qui nous permet d'augmenter ces horaires sans recrutement supplémentaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

I4- Le logement d'urgence

Monsieur HERBET expose que par délibération du 29 septembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de se conformer à la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable.

Le Conseil Municipal a donc décidé la création d'un logement d'urgence.

Il a également décidé de délégué au Centre Communal d'Action Sociale la création et la gestion de ce logement destiné aux margnotins momentanément en difficulté pour différentes raisons : incendie, conflits familiaux...

Le CCAS ayant créé en son sein un groupe de travail chargé de porter une réflexion sur l'emplacement, l'organisation et le fonctionnement de ce logement d'urgence a remis un premier rapport au maire.

Ce premier rapport précise :

Les critères d'accueil

1. Margnotins majeurs français ou étrangers (pas de mineurs...)
2. Victimes de conflits familiaux (violences conjugales, jeunes majeurs expulsés par sa famille...)
3. Victimes de sinistre ou catastrophe naturelle (incendie, dégât des eaux...),
4. Les personnes expulsées de leur logement (situation étudié au cas par cas),
5. Les personnes logées dans un habitat dit indigne (faisant l'objet d'un arrêté de péril...),

Les conditions d'attribution

- La personne doit fournir un dossier concernant sa situation, ce dernier fera l'objet d'un examen au cours d'une commission créée au sein du CCAS,

- La personne doit signer un engagement précisant :
 - ☞ La durée d'hébergement,
 - ☞ La démarche de recherche d'un logement pérenne,
 - ☞ L'acceptation d'un suivi social en vue du relogement dans le parc locatif de droit commun,

Cette convention spécifique portera sur les droits et obligations des usagers en matière d'occupation des locaux.

Un règlement de fonctionnement de la Structure pourrait être délivré aux usagers dès leur admission pour un rappel des règles de vie en collectivité.

- Une participation financière sera demandée en fonction des revenus et de la composition de la famille

I. Définition du lieu

Le choix du logement d'urgence a été évoqué.

L'hypothèse d'une location d'un logement auprès d'un bailleur social n'est pas la solution retenue par le groupe de travail. En effet, cette solution s'avérerait très coûteuse dans la mesure où il y aura certainement des périodes de non occupation du logement d'urgence. Durant ces périodes, le CCAS devra tout de même régler les loyers et charges afférentes à la location.

L'hypothèse de financer à l'année des places dans les Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du Compiègnais n'est pas une solution retenue par le groupe de travail pour deux raisons :

1. Le public habituel des C.H.R.S. est très souvent un public en grande difficulté sociale. Ces publics ont souvent des profils, des problématiques différentes, la cohabitation pouvait être difficile.
2. Etant donné la demande d'hébergement de plus en plus importante, les CHRS ne pourront réserver des places en faveur du CCAS à longueur d'année.

Le choix retenu :

Un logement de fonction appartenant à la Ville pourrait être mis, gracieusement, à la disposition du C.C.A.S.

Après renseignements pris auprès des services municipaux en charge de la gestion du patrimoine communal, le groupe de travail estime que le logement situé en annexe de la salle municipale serait le plus approprié pour l'accueil d'un public privé de logement.

En effet, la configuration et l'emplacement de ce logement permettent de créer les conditions les plus favorables à l'accueil et à l'accompagnement d'un public fragilisé par une situation sociale et ou familiale difficile à gérer.

Afin de permettre au groupe de travail de continuer à travailler sur la mise en œuvre du logement d'urgence, notamment sur les aspects financiers, le Conseil d'Administration du CCAS en sa séance du 8 février 2011 demande au Conseil Municipal de lui accorder la mise à disposition gracieuse du logement communal situé au 461 rue de la République.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du logement communal en faveur du CCAS (convention en annexe).

Monsieur le Maire ajoute que la personne qui occupe actuellement ce logement sera relogée.

Monsieur DHIEUX ajoute qu'il s'occupe toujours du sort des agents, notamment de cette personne. Il souhaite s'assurer que celle-ci ne sera pas à la rue et qu'elle sera relogée dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Madame GAMAIN est étonnée car c'est un logement d'urgence mais il est mentionné que la personne dans le besoin doit fournir un dossier et que celui-ci sera examiné le mois suivant.

Monsieur HERBET répond que nous examinerons la situation, et si le logement est disponible, nous hébergerons la personne aussitôt, il y a des décisions qui peuvent être prises rapidement entre la responsable du C.C.A.S et l'adjoint aux affaires sociales.

Madame MULLER s'abstient car elle pense qu'il est important qu'il y ait un gardien pour cette salle, et dans l'hypothèse que celle-ci devienne une salle de spectacles, elle pense que ce n'est pas un bon choix pour en faire un logement d'urgence compte tenu de sa localisation.

Délibération adoptée par 28 voix pour et 1 abstention (Madame MULLER).

15-Exonération TLE – ZAC Pôle de développement des Hauts de Margny.

Madame HIMEDA expose qu'à la demande de l'Agglomération de la Région de Compiègne, il est proposé au conseil municipal, en application de l'article 1585 C - I et 2° du code général des impôts, d'exclure du champ d'application de la Taxe Locale d'Equipement, les constructions édifiées dans la Zone d'Aménagement Concerté « Pôle de développement des Hauts de Margny ».

La Taxe Locale d'Equipement servant à financer la réalisation d'équipements d'infrastructure, l'Agglomération de la Région de Compiègne prendra en charge le coût d'aménagement et d'équipement de la zone.

Délibération adoptée à l'unanimité.

I6-Information des décisions du Maire en vertu de la délibération accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

☞ Décision municipale n°1/2011 : Régie de recettes concernant les animations de la ville

☞ Décision municipale n°2/2011 : Remboursement par anticipation de 4 prêts

La séance est levée à 21 heures 20.

Le Maire,

Bernard HELLAL